

①

( 1 )

[N° 5 — VI]

# SÉNAT DE BELGIQUE

---

SESSION DE 1924-1925

---

## VI

### BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE

POUR L'EXERCICE 1925.

---

# SENAAT VAN BELGIË

---

ZITTIJD VAN 1924-1925

---

## VI

### BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID

VOOR HET DIENSTJAAR 1925.

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène pour l'exercice 1925 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 42,418,807 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . . 5,437,101 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 47,855,908 »

conformément au tableau ci-annexé.

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid voor het dienstjaar 1925 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . . fr. 42,418,807 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . . 5,437,101 »

Te zamen, op de som van . . . . . fr. 47,855,908 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

( 3 )

(*Min. de l'Intér., etc.*)

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1924. Gegeven te Brussel, den 22<sup>n</sup> October 1924.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :  
*Le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Hygiène,*

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Binnenlandsche Zaken  
en Volksgezondheid,*

**P. POULLET.**

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

**G. THEUNIS.**

---

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE  
POUR L'EXERCICE 1925.**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre . . . . . fr. 35,000 » b) Frais de représentation . . . . . 18,000 »	53,000 »
2	a) Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . . fr. 1,425,225 » b) Frais résultant du Comité consultatif de contentieux administratif et d'administration générale. Avocat-conseil. Frais de justice. Médecin du Département, Commissions d'examen, cours de flamand, etc. . . . . 9,889 » (Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.) c) Part d'intervention dans les frais de fonctionnement du Comité supérieur de contrôle . . . . . 11,137 » d) Part d'intervention dans les frais de fonctionnement de l'Office central des imprimés . . . . . 3,308 »	1,449,562 »
3	Travaux extraordinaires, autorisés par le Ministre, effectués par le personnel de l'administration centrale : rémunération . . . . .	5,000 »
4	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . . . . .	225,000
5	Frais de parcours et de séjour; missions . . . . .	4,500 »
<b>CHAPITRE II.</b>		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État et prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	40,000 »
7	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 <sup>o</sup> , de la loi du 30 mars 1861.) ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	200,000 »
8	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale . . . . .	8,000 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN  
EN VOLKSGEZONDHEID VOOR HET DIENSTJAAR 1925.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>	
	<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>	
	<b>HOOFDBEHEER.</b>	
	a) Jaarwedde van den Minister. . . . . fr. 35,000 »	1
	b) Kosten van vertoon . . . . . 18,000 »	
	a) Jaarwedden van werkzaamheid en van beschikbaarheid der ambtenaren, beambten en dienstlieden . . . . . fr. 1,425,228 »	2
1,737,062 »	b) Kosten van het Raadgevend Comité voor geschillen van bestuur en voor algemeen bestuur. Advocaat-raadsheer. Gerechtskosten. Geneesheer van het Departement. Examen-commissies, Vlaamsche cursus, enz. . . . . 9,889 » (De magistraten, welke deel uitmaken van het Comité, zullen de zittingen trekken, ten zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., afhankende van het Departement.)	
	c) Tusschenkomst in de dienstverrichting van het Hooger Toezichtscomité . . . . . 11,137 »	
	d) Tusschenkomst in de dienstverrichting van den Centralen dienst voor drukwerken. . . . . 3,308 »	
	Buitengewoon werk, door het personeel van het hoofdbeheer, met toelating van den Minister uitgeoefend : vergelding. . . . .	3
	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verlichting, verwarming, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i> . . . . .	4
	Reis- en verblijfkosten; zendingen. . . . .	5
	<b>HOOFDSTUK II.</b>	
	<b>PENSIOENEN EN HULPGELDEN.</b>	
	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, en aanvang nemende in 1925 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar. ( <i>Onbepaald crediet.</i> ) . . . . .	6
248,000 »	Toelage aan het Central Voorzieningsfonds der gemeentesecretarissen (art. 4, 4 <sup>e</sup> , der wet van 50 Maart 1861.) ( <i>Onbepaald crediet.</i> ) . . . . .	7
	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten. . . . .	8

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>		
9	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnités du membre-secrétaire et du secrétaire-adjoint; traitements et indemnités du bibliothécaire-adjoint et de l'attaché à la bibliothèque . . . . .	27,200 »
10	Commission centrale de statistique : frais de bureau ; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. Institut international de statistique : part d'intervention de la Belgique. Frais prévus par l'article 27 de la loi du 28 juillet 1921 sur la validation des actes de l'état civil, etc. . . . .	46,160 »
11	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, impressions, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque. Salaire de l'ouvrier classeur . . . . .	11,000 »
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.</b>		
12	Traitements d'activité et de disponibilité des gouverneurs, des membres des députations permanentes, des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement. Indemnité familiale des gouverneurs, des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement; indemnité de résidence des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement. . . . .	1,510,000 »
13	Traitements d'activité et de disponibilité des employés et gens de service des gouvernements provinciaux et des commissariats d'arrondissement; indemnités de résidence et familiale. Frais de dernière maladie et de funérailles; secours. . . . .	4,934,800 »
Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales. Intervention de l'Etat dans les dépenses de circulation automobile des gouverneurs. Dépenses diverses et imprévues :		
14	a) Province d'Anvers . . . . .	101,000 »
	b) Id. de Brabant . . . . .	80,000 »
	c) Id. de la Flandre occidentale . . . . .	105,000 »
	d) Id. de la Flandre orientale . . . . .	110,000 »
	e) Id. de Hainaut . . . . .	85,000 »
	f) Id. de Liège . . . . .	110,000 »
	g) Id. de Limbourg . . . . .	70,000 »
	h) Id. de Luxembourg . . . . .	70,000 »
	i) Id. de Namur . . . . .	75 000 »
15	Frais de bureau et abonnement téléphonique des commissariats d'arrondissement . . . . .	180,000 »

## BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
84,360 »	<p style="text-align: center;"><b>HOOFDSTUK III.</b></p> <p style="text-align: center;">ALGEMEENE STATISTIEK.</p> <p>Centrale commissie voor statistiek : zitpenningen der leden; vergoedingen aan het lid-secretaris en aan den bijgevoegden secretaris; jaarwedden en vergoedingen van den hulpbibliothecaris en van den aan de bibliotheek verbodene. . . . .</p> <p>Centrale commissie voor statistiek : kantoorkosten; kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de Centrale commissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek. Internationaal instituut voor statistiek : tusschenkomst van België. Kosten voorgeschreven bij de wet van 28 Juli 1921 betreffende de geldigverklaring van de akten van den burgerlijken stand, enz. . . . .</p> <p>Bibliotheek voor statistiek : aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, drukwerk, inschrijvingen en inbindingen; materieel der bibliotheek. Loon van den rangschikker. . . . .</p>	9 10 11
	<p style="text-align: center;"><b>HOOFDSTUK IV.</b></p> <p style="text-align: center;">PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.</p> <p>Jaarwedden van werkzaamheid en van beschikbaarheid van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties, van de provinciale griffiers en van de arrondissementscommissarissen. Gezinsvergoeding voor de gouverneurs, provinciale griffiers en arrondissementscommissarissen; verblijfsvergoeding voor de provinciale griffiers en arrondissementscommissarissen. . . . .</p> <p>Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid van de beambten en dienstlieden der provinciebesturen en arrondissementscommissariaten; verblijfs- en gezinsvergoedingen. Kosten van laatste ziekte en begrafenis; hulpgelden. . . . .</p> <p>Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen. Tusschenkomt van den Staat in de uitgaven voor gebruik van automobiel door de gouverneurs. Verschillende en onvoorziene uitgaven :</p> <p>a) Provincie Antwerpen . . . . . 101,000 »</p> <p>b) Id. Brabant . . . . . 80,000 »</p> <p>c) Id. West-Vlaanderen . . . . . 105,000 »</p> <p>d) Id. Oost-Vlaanderen. . . . . 110,000 »</p> <p>e) Id. Henegouw. . . . . 85,000 »</p> <p>f) Id. Luik . . . . . 110,000 »</p> <p>g) Id. Limburg . . . . . 70,000 »</p> <p>h) Id. Luxemburg . . . . . 70,000 »</p> <p>i) Id. Namen. . . . . 75,000 »</p> <p>Kantoorkosten en telefoonabonnement der arrondissementscommissariaten . . . . .</p>	12 13 14 15
8,305,800 »		

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
16	Frais de route et de tournées; frais résultant des missions ordonnées par l'administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 30 juillet 1903 sur la stabilité des emplois communaux; missions, fournitures et travaux relatifs au placement des bornes-frontières du Royaume. Fournitures, impressions; achat et reliure d'ouvrages pour le service spécial de l'administration des Affaires provinciales et communales. Jetons de présence; indemnités spéciales; frais de route et de séjour aux membres des comités techniques institués par l'arrêté royal du 4 mars 1920, en vue d'assurer l'application de l'article 7 de la loi du 11 octobre 1919 . . .	125,000 »
17	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles . . . . .	750,000 »
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>AFFAIRES ÉLECTORALES.</b>		
18	Indemnités de déplacement dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral, calculées à raison de 12 francs par jour lorsque le juge se transporte à 5 kilomètres ou plus du chef-lieu de son ressort . . . . .	20,000 »
19	Frais d'impression et de publication de la liste des recours électoraux par les commissaires d'arrondissement, en exécution de l'article 94 du Code électoral. Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire). . . . .	17,000 »
20	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. Frais d'instances électorales mis à charge de l'État. (Crédit non limitatif). . . . .	400,000 »
21	Remboursement au Département des Chemins de fer des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif). . . . .	800,000 »
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>MILICE.</b>		
22	Juridictions contentieuses en matière de milice. Indemnités aux membres, aux médecins et au personnel subalterne. Transport des miliciens appelés devant ces juridictions. Traductions. Frais divers. (Crédit non limitatif). . . . .	150,000 »
23	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice. Matériel indispensable aux opérations. Achat et reliure d'ouvrages. Dépenses diverses. (Crédit non limitatif). . . . .	75,000 »

## BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Reiskosten; kosten wegens zendingen, opgelegd door het hoofdbeheer voor de uitvoering, door dit beheer, der wet van 30 Juli 1903 op de vastheid der gemeentebedieningen; zendingen, leveringen en werken betreffende het plaatsen der grenspalen van het Rijk. Leveringen, drukwerk; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken. Zittingspenningen; bijzondere vergoedingen; reis- en verblijfkosten van de leden der technische comiteiten, ingesteld bij Koninklijk besluit van 4 Maart 1920, voor het toepassen van artikel 7 der wet van 11 October 1919.	16
	Deelneming van den Staat in de politie-uitgaven van de stad Brussel . . . . .	17
	<b>HOOFDSTUK V.</b>	
	<b>KIESZAKEN.</b>	
	Vergoedingen voor verplaatsing, verschuldigd aan de vrederechters voor het uitvoeren van artikel 71 van het Kieswetboek, berekend op 12 frank per dag wanneer de rechter zich 5 kilometer of verder van de hoofdplaats van zijn omschrijving verwijdert.	18
	Kosten voor drukken en uitgeven van de lijst der verhalen in kiezaken door de arrondissementscommissarissen in uitvoering van artikel 94 van het Kieswetboek. Materieel en drukwerk, benoodigd tot het uitvoeren van de bepalingen der wetten betreffende de verkiezingen. Telegrams. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het beheer van kiezaken ( <i>inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last</i> ).	19
1,237,000 »	Vervaardiging en ronddeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zitpenningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de bureelen der wetgevende verkiezingen, in uitvoering van artikel 149 van het Kieswetboek. Kosten van gedingen in kiezaken den Staat ten laste gelegd. ( <i>Onbepaald credit</i> ).	20
	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen, voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staatsspoorwegen. ( <i>Onbepaald credit</i> .)	21
	<b>HOOFDSTUK VI.</b>	
	<b>MILITIE.</b>	
	Gedingbeslissende rechtsmachten in zake militie. Vergoedingen aan de leden, de geneesheeren en aan het ondergeschikt personeel. Vervoer der voor deze rechtsmachten geroepen miliciens. Vertalingen. Verschillende kosten. ( <i>Onbepaald credit</i> .)	22
225,000 »	Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig voor de militie. Materieel benoodigd voor de verrichtingen. Aankoop en inbinding van boekwerken. Verschillende uitgaven ( <i>Onbepaald credit</i> .)	23

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.</b>		
24	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Frais d'expertise. Subvention à la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique pour la publication de son Bulletin. Indemnité au délégué près des corps de sapeurs-pompiers communaux armés; frais de route; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures . . . . .	50,000 »
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>DÉCORATION CIVIQUE, MÉDAILLE DE LA REINE ÉLISABETH, MÉDAILLE DU ROI ALBERT ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.</b>		
25	Décoration civique : achat des insignes, impression et calligraphie des diplômes et frais de distribution. . . . .	100,000 »
26	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. . .	500 »
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>CROIX DE FER.</b>		
27	Secours aux veuves et descendants nécessiteux en ligne directe à la première génération de décorés de la Croix de fer, de blessés de Septembre, de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1830 . . . . .	20,800 »
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>ADMINISTRATION DE L'HYGIÈNE.</b>		
28	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccino-gène de l'Etat. Service de désinfection du Gouvernement : personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités, secours . . .	651,160 »

## BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	Artikelen.
	<p><b>HOOFDSTUK VII.</b></p> <p><b>BRANDWEERKORPSEN.</b></p> <p>Toelagen aan de buitengemeenten, tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algeheele uitgave, voor het aankopen van blusch-materieel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige brandweermannen. Keuringskosten. Toelagen aan de Koninklijke vereeniging der brandweerkorpsen van België voor het uitgeven van haar Bulletin. Vergoeding aan den afgevaardigde bij de gemeentelijke brandweerkorpsen; reiskosten; aankoop van werken en uitgaven betreffende de brandweerkorpsen; druk- en bindwerken.</p>	24
50,000 »	<p><b>HOOFDSTUK VIII.</b></p> <p><b>BURGERLIJK EERETEKEN, MEDAILLE VAN KONINGIN ELISABETH, MEDAILLE VAN KONING ALBERT EN BELOONINGEN IN GELD.</b></p> <p>Burgerlijk eereteeken : aankoop van eereteekens, drukken en schoonschrift der diploma's en kosten van uitreiking.</p>	25
100,500 »	<p>Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en naastenliefde . . . .</p>	26
20,800 »	<p><b>HOOFDSTUK IX.</b></p> <p><b>IJZEREN KRUIS.</b></p> <p>Onderstand aan de weduwen en behoeftige afstammelingen in de rechte linie en van het eerste geslacht van de houders van het IJzeren Kruis, van de gewonden van September, van de houders van het Herinneringskruis 1850 en van de strijders van 1850.</p>	27
28	<p><b>HOOFDSTUK X.</b></p> <p><b>BEHEER VAN DE VOLKSGEZONDHEID.</b></p> <p>Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht op de apotheken. Laboratorium van bacteriologie en Koppokgesticht van den Staat. Ontsmettingsdienst van het Gouvernement: personeel, wedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Vergoedingen, hulpelden.</p>	28

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
29	I. — Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'Etat. Service de désinfection du Gouvernement : a) Frais de route et de séjour . . . . . fr. 344,500 » b) Travaux effectués et relatifs à ces services . . . . . 45,000 » II. — Office vaccino-gène de l'Etat : c) Frais de route et de séjour . . . . . 500 » d) Travaux effectués et relatifs à cet office . . . . . 12,000 »	372,000 »
30	a) Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'Etat. Service de désinfection du Gouvernement : frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons et de désinfection . . . . . fr. 315,000 » b) Office vaccino-gène de l'Etat : frais de bureau et de matériel . . . . . 80,000 »	395,000 »
31	a) Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Impressions et dépenses diverses . . . . . fr. 63,000 » b) Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration de l'hygiène : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; impressions et dépenses diverses. . . . . 237,000 »	300,000 »
32	Service sanitaire des ports de mer et des frontières : personnel, traitements. Indemnités Secours . . . . .	261,850 »
33	a) Service sanitaire des ports de mer et des frontières : frais de bureau et de matériel, impressions, indemnités d'habillement et dépenses diverses . . . . . fr. 158,000 » b) Frais de route et de séjour . . . . . 16,000 » c) Travaux effectués et relatifs à ce service. . . . . 30,000 »	204,000 »
34	Prophylaxie des maladies contagieuses. Délivrance gratuite de sérum. Subsidés. Impressions et dépenses diverses . . . . .	500,000 »
35	a) Subsidés aux écoles d'accouchement. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes . . . . . fr. 50,000 » b) Subsidés aux écoles d'infirmiers et d'infirmières — Subsidés aux élèves nécessiteux en vue de leur permettre de continuer leurs études 60,000 » c) Vulgarisation de l'hygiène : conférences et dépenses diverses Publications relatives aux sciences médicales : subsidés; souscriptions. . . . . 30,000 »	140,000 »
36	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Missions Mesures de propagande contre l'alcoolisme : subsidés et dépenses diverses. Subsidés à la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Belgique . . . . .	63,000 »
37	Office international d'hygiène publique: part d'intervention de la Belgique . . . . .	15,625 »
38	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses Service d'expertise des viandes de boucherie : personnel, traitements, indemnités, secours. . . . .	434,000 »

## BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	Artikelen.
	<p>I. — Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht op de apotheken. Rijksbacteriologische laboratorium. Ontsmettingsdienst van het Gouvernement :</p> <p style="padding-left: 20px;">a) Reis- en verblijfkosten . . . . . fr. 314,500 »</p> <p style="padding-left: 20px;">b) Werken betreffende die diensten. . . . . 45,000 »</p> <p>II. — Rijkskoepokgesticht :</p> <p style="padding-left: 20px;">c) Reis- en verblijfkosten . . . . . 500 »</p> <p style="padding-left: 20px;">d) Werken betreffende dien dienst . . . . . 12,000 »</p>	29
	<p>a) Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht op de apotheken. Rijksbacteriologisch laboratorium. Ontsmettingsdienst van het Gouvernement : kantoorkosten, kosten voor materieel, alsmede voor het afnemen en ontleiden van monsters en voor ontsmettingen . . . . . fr. 315,000 »</p> <p>b) Rijkskoepokgesticht : kantoorkosten en kosten van materieel. . . . . 80,000 »</p>	30
	<p>a) Hoogere gezondheidsraad : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten, drukwerk en allerlei uitgaven . . . . . fr. 63,000 »</p> <p>b) Provinciale geneeskundige commissies en andere commissies afhangelende van het beheer van de Volksgezondheid : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten; drukwerk en allerlei uitgaven. . . . . 237,000 »</p>	31
	<p>Gezondheidsdienst der zeehavens en der grenzen : personeel, jaarwedden. Vergoedingen. Hulpelden.</p> <p>a) Gezondheidsdienst der zeehavens en der grenzen : kantoorkosten en kosten van materieel, drukwerk, kleedingvergoedingen. Allevlei uitgaven . . . . . fr. 158,000 »</p> <p>b) Reis- en verblijfkosten . . . . . 16,000 »</p> <p>c) Werken betreffende dien dienst . . . . . 30,000 »</p>	32
	<p>Prophylaxie der besmettelijke ziekten. Kosteloze aflevering van serum. Toelage. Druk- kosten en verschillende uitgaven.</p> <p>a) Toelagen aan de scholen voor verloskunde. Toelagen aan vroedvrouwen gedurende en na hunne studiën : 1° om tot hunne vestiging bij te dragen; 2° om ze te vergoeden wegens kosteloze verzorging van behoeftige vrouwen . . . . . fr. 50,000 »</p> <p>b) Toelagen aan de scholen voor ziekenoppassers en ziekenoppassers. Toelagen aan behoeftige leerlingen om hen in staat te stellen hunne studiën voort te zetten . . . . . 60,000 »</p> <p>c) Verspreiding der gezondheidsleer : voordrachten en allerlei kosten. Schrif- ten betreffende de geneeskundige wetenschappen : toelagen, inschrijvingen . . . . . 30,000 »</p>	34
	<p>Kosten wegens deelneming aan tentoonstellingen en congressen in het belang der volksgezondheid ingericht. Zendingen. Propagandamaatregelen tegen de genever- plaag : toelagen en verschillende uitgaven. Toelage aan de Maatschappij van genees- kundige hydrologie en klimaatkennis van België.</p>	36
16.117,135 »	<p>Internationale dienst voor volksgezondheid : tusschenkomst van België. . . . .</p>	37
	<p>Toezicht over de bereiding van en den handel in eetwaren. Centraal ontleidingslabora- torium. Keurdienst van het vleesch : personeel, wedden, vergoedingen, hulpelden.</p>	38

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
39	a) Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses. Service d'expertise des viandes de boucherie : frais de route et de séjour . . . . . fr. 173,000 »	
	b) Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses. Service d'expertise des viandes de boucherie : travaux effectués et relatifs à ces services . . . . . 28,000 »	201,000 »
40	a) Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses. Service d'expertise des viandes de boucherie : frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons, frais d'examen pour l'obtention du certificat d'expert des viandes . . . . . fr. 119,500 »	
	b) Frais de participation aux expositions et congrès . . . . . 4,000 »	
	c) Vacances des vétérinaires de contrôle . . . . . 35,000 »	178,500 »
	d) Impressions et dépenses diverses . . . . . 20,000 »	
41	Inspection des travaux d'hygiène : personnel, traitements. Indemnités, secours . . .	72,000 »
42	a) Inspection des travaux d'hygiène : frais de route et de séjour . . . fr. 45,000 »	
	b) Inspection des travaux d'hygiène : travaux effectués et relatifs à l'inspection . . . . . 4,000 »	49,000 »
43	Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel. Frais d'études et d'expériences. Frais de participation aux expositions et aux congrès. Impressions et dépenses diverses. . . . .	10,000 »
44	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . .	5,000,000 »
45	Académie royale de médecine. . . . .	120,000 »
46	Frais résultant de l'emploi d'automobiles par les services provinciaux ressortissant à l'Administration de l'hygiène. . . . .	150,000 »
47	Mesures de prophylaxie de la tuberculose; subsides; dépenses diverses . . . . . (Provisoirement et eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 30,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées aux directeurs, gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'Administration de l'hygiène.)	7,000,000 »

## BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<p>a) Toezicht over de bereiding van en den handel in eetwaren. Centraal ontledingslaboratorium. Keurdienst van het vleesch : reis- en verblijfkosten. . . fr. 173,000 »</p> <p>b) Toezicht over de bereiding van en den handel in eetwaren. Centraal ontledingslaboratorium. Keurdienst van het vleesch : werken betreffende die diensten . . . . . 28,000 »</p>	39
	<p>a) Toezicht over de bereiding van en den handel in eetwaren. Centraal ontledingslaboratorium. Keurdienst van het vleesch : kantoorkosten, kosten van materieel, alsmede voor het nemen en ontleden van monsters, onderzoekskosten tot het bekomen van het getuigschrift van vleeschkeurder . . . . . fr. 119,500 »</p> <p>b) Kosten voor deelneming aan tentoonstellingen en congressen . . . . . 4,000 »</p> <p>c) Bezoldiging der veeartsen toezichters . . . . . 35,000 »</p> <p>d) Drukwerk en allerlei uitgaven . . . . . 20,000 »</p>	40
	<p>Toezicht over de gezondmakingswerken : personeel, jaarwedden. Vergoedingen, hulp gelden.</p>	41
	<p>a) Toezicht over de gezondmakingswerken : reis- en verblijfkosten . fr. 45,000 »</p> <p>b) Toezicht over de gezondmakingswerken : werken betreffende dit toezicht . . . . . 4,000 »</p>	42
	<p>Toezicht over de gezondmakingswerken : kantoor- en materieelkosten. Kosten voor studiën en proefnemingen. Kosten voor deelneming aan tentoonstellingen en congressen. Drukwerk en allerhande kosten.</p>	43
	<p>Aanmoedigingen voor de verbeteringen die de openbare gezondheid aanbelangen . . .</p>	44
	<p>Koninklijke Academie van geneeskunde . . . . .</p>	45
	<p>Kosten wegens het gebruik van automobielen door de provinciale diensten afhingende van het Beheer van de volksgezondheid.</p>	46
	<p>Prophylaxie der tuberculose ; toelagen ; verschillende uitgaven . . . . .</p> <p>(Voorloopig en gelet op de omstandigheden, kunnen bij afwijking van artikel 15 der organieke wet van het Rekenhof van 29 October 1846, achtereenvolgende voorschotten van 30,000 frank, waarvan de rechtvaardiging later zal geschieden, verleend worden aan de bestuurders, beheerders of rekenplichtigen der verplegingsinstellingen die van het Beheer der volksgezondheid afhangen.)</p>	47

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE XI.</b>		
<b>HYGIÈNE SOCIALE DE L'ENFANCE.</b>		
48	Mesures à prendre pour la protection de la première enfance. — Subsidés et dépenses diverses : a) subsidés à l'Œuvre nationale de l'enfance en vue de l'organisation de conférences sur l'hygiène infantile dans les localités où il ne fonctionne pas de consultation de nourrissons; b) subsidés destinés à favoriser l'établissement de maternités par les communes ou par des associations intercommunales et le fonctionnement d'asiles maternels et de crèches de jour et de nuit . . . . .	145,000 »
49	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène de l'enfance. Missions . . . . .	5,000 »
50	Association internationale pour la Protection de l'enfance, Part d'intervention de la Belgique . . . . .	3,000 »
51	Frais résultant de l'application des articles 12 et 13 de la loi du 5 septembre 1919 instituant l'Œuvre nationale de l'enfance. (Surveillance des enfants placés en garde ou en nourrice) . . . . .	5,000 »
52	Indemnité du secrétaire général de l'Œuvre nationale de l'enfance. Jetons de présence et frais de route et de séjour aux membres du Conseil supérieur des œuvres de l'enfance et aux membres des commissions spéciales. . . . .	15,000 »
53	Subsidés à l'Œuvre nationale de l'enfance: consultations de nourrissons; gouttes de lait; cantines maternelles; cantines pour enfants débiles; colonies d'enfants débiles; frais d'administration . . . . .	14,000,000 »
<b>CHAPITRE XII.</b>		
<b>DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.</b>		
54	Subsidés aux sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau . . . . .	1,500 »
55	Frais de célébration des Fêtes nationales; frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles . . . . .	106,000 »
56	Rente annuelle accordée à la veuve d'un agent décédé dans l'exercice de ses fonctions. Pension viagère à un agent victime d'un accident du travail survenu dans l'exercice de ses fonctions . . . . .	2,650 »
57	Frais d'entretien des tombes des non combattants morts pour la Patrie. — Entretien de la flamme du Souvenir à la tombe du Soldat inconnu . . . . .	40 000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . fr. . . . .		

## BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	Artikelen.
	<p><b>HOOFDSTUK XI.</b></p> <p><b>NAATSCHAPPELIJK KINDERWELZIJN.</b></p> <p>Maatregelen tot bescherming der kleine kinderen. — Toelagen en allerlei uitgaven : a) toelagen aan het Nationaal werk voor kinderwelzijn tot het beleggen van voor- drachten over kindergezondheidsleer in de gemeenten waar geen raadplegingen voor zuigelingen in werking zijn; b) toelagen bestemd om het oprichten van kraamvrou- weninrichtingen door de gemeenten of door vereenigingen van gemeenten te bevo- deren en de werking van toeluchtshuizen voor moeders en van dag- en nacht kribben te bevorderen.</p> <p>Kosten voor deelneming aan de in 't belang van de kindergezondheid ingerichte tentoon- stellingen en congressen. Zendingen.</p> <p>Internationale Vereeniging voor kinderbescherming. Bijdrage van België . . . .</p> <p>Kosten spruitende uit de toepassing van artikelen 12 en 13 der wet van 5 September 1919 instellende het Nationaal werk voor kinderwelzijn (Toezicht over de kinderen die als voedsterlingen of ter bewaring zijn uitbesteed.)</p> <p>Vergoeding aan den algemeenen secretaris van het Nationaal werk voor kinderwelzijn. Zitpenningen en reis- en verblijfkosten der leden van den Hoogen Raad der werken voor kinderwelzijn en der leden van de bijzondere Commissies.</p> <p>Toelagen aan het Nationaal werk voor kinderwelzijn : consultaties voor zuigelingen; melk-druppel; moederkeukens; keukens voor zwakke kinderen; colonies voor zwakke kinderen; beheerkosten.</p> <p style="text-align: center;"><b>HOOFDSTUK XII.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</b></p> <p>Toelagen aan de maatschappijen om hen te helpen bij den aankoop van een vaandel .</p> <p>Kosten voor de Nationale Feesten; verlichtingskosten. Toelage aan het gemeente- bestuur van Brussel.</p> <p>Jaarrente aan de weduwe van een beambte overleden in 't uitoefenen van zijn dienst. Lijfrente aan een agent slachtoffer van een werkongeval in 't uitoefenen van zijn dienst.</p> <p>Onderhoudskosten van de grafsteden der voor het Vaderland gestorvene niet-strijders. — Onderhoud van de vlam van het Aandenken op het graf van den Onbekenden Soldaat.</p>	<p>48</p> <p>49</p> <p>50</p> <p>51</p> <p>52</p> <p>53</p> <p>54</p> <p>55</p> <p>56</p> <p>57</p>
14,173,000 »		
120,150 »		
42,418,807 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
58	Recensement général de la population . . . . .	244,000 »
59	Subsides aux provinces et aux communes pour l'érection de monuments commémoratifs.	30,000 »
60	Part éventuelle d'intervention de l'État dans l'augmentation du capital d'études de la Société Nationale des distributions d'eau. (Troisième tranche) . . . . .	50,000 »
61	Service et organisation sanitaire résultant des événements de guerre. — Prophylaxie des maladies vénériennes; subsides; dépenses diverses . . . . . (Provisoirement et eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 30,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées aux directeurs, gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'Administration de l'hygiène.)	2,300,000 »
62	Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux projetés par l'Association provinciale et intercommunale des eaux de la province d'Anvers . .	500,000 »
63	Subside à l'Union des villes et communes belges . . . . .	20,000 »
64	Croix des déportés : achat des insignes, diplômes et imprimés divers. Travaux de calligraphie et autres. Frais de distribution ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	100,000 »
65	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	1,226,401 »
66	Subsides et dépenses diverses pour études et travaux relatifs au cancer, à sa prophylaxie et à son traitement . . . . .	1,000,000 »
TOTAL du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène. . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 octobre 1924.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Hygiène,*

P. POULLET.

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*

G. THEUNIS.

## BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<b>TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK XIII. VERSCHILLENDE DIENSTEN.</b>	
	Algemeene volkstelling. . . . .	58
	Toelagen aan provinciën en gemeenten voor het oprichten van gedenkstukken . . . .	59
	Gebeurlijk aandeel van den Staat in het studiekapitaal van de Nationale Maatschappij van waterbezorging. (Derde schijf.)	60
	Gezondheidsdienst en inrichtingen als gevolg van de oorlogsgebeurtenissen. — Prophylaxie der venerische ziekten; toelagen; verschillende uitgaven. (Voorloopig en gelet op de omstandigheden, kunnen bij afwijking van artikel 18 der organieke wet van het Rekenhof van 29 October 1846, achtereenvolgende voorschotten van 50,000 frank, waarom de verechtaardiging later zal geschieden, verleend worden aan de bestuurders, beheerders en rekenplichtigen der verplegingsinstellingen die van het Beheer van den gezondheidsdienst afhangen.)	61
5,437,401 »	Eerste schijf van het aandeel van den Staat in de kosten der werken ontworpen door de Provinciale en intercommunale drinkwatermaatschappij der provincie Antwerpen.	62
	Toelage aan den Bond der Belgische steden en gemeenten . . . . .	63
	Kruis der weggevoerden: aankoop der eere teekens, diploma's en verschillende drukwerken, Schoonschrift en andere werken. Uitreikingskosten. (Onbepaald credit.)	64
	Tijdelijke en veranderlijke duurtetoelag. (Onbepaald credit.) . . . . .	65
	Toelagen en verschillende uitgaven voor de studie en de werkzaamheden betreffende den kanker, zijne voorbehouding en zijne behandeling.	66
47,855,908 »	TOTAAL der Begrooting van het Ministerie van Binnenl. Zaken en Volksgezondheid.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 22 October 1924.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Binnenlandsche Zaken  
en Volksgezondheid,*

P. POULLET.

*De Eerste Minister,*

*Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.



( 21 )

[N° 5 — VI]

## VI

### DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE**

**POUR L'EXERCICE 1925.**



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1925.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000	53,000	»	»	
1,449,562	1,449,227	335	»	ART. 2. — Le crédit inscrit au litt. c accuse une augmentation de 335 francs; le montant de la part d'intervention est fixé par le Comité supérieur de contrôle même.
5,000	5,000	»	»	
1,507,562	1,507,227	335	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
4	»	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . . . . .
5	»	Frais de parcours et de séjour; missions. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . fr.
<b>CHAPITRE II.</b>		
PENSIONS ET SECOURS		
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, et prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. ( <i>Credit non limitatif.</i> )
7	»	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art 4, 4 <sup>e</sup> , de la loi du 30 mars 1861). ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .
8	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.
<b>CHAPITRE III.</b>		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	»	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnités du membre-secrétaire et du secrétaire-adjoint; traitements et indemnités du bibliothécaire-adjoint et de l'attaché à la bibliothèque . . . . .
10	»	Commission centrale de statistique : frais de bureau; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. Institut international de statistique : part d'intervention de la Belgique. Frais prévus par l'article 27 de la loi du 28 juillet 1921 sur la validation des actes de l'état civil, etc.
11	»	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, impressions, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; salaire de l'ouvrier classeur . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,507,562	1,507,227	335	»	
225,000	230,000	»	5,000	ART. 4. — Eu égard à la compression générale des dépenses, le crédit peut être diminué de 5,000 francs.
4,500	4,500	»	»	
1,737,062	1,741,727	335	5,000	ART. 9. — Le traitement de l'attaché à la bibliothèque de statistique doit normalement être majoré.
DIMINUTION . . fr		4,665		Décomposition des dépenses :
40,000	40,000	»	»	Jetons de présence aux membres de la Commission centrale de statistique . . . . . fr. 4,990 »
200,000	200,000	»	»	Indemnité du membre secrétaire . . . . . 6,000 »
8,000	8,000	»	»	Indemnité du secrétaire-adjoint . . . . . 1,550 »
248,000	248,000	»	»	Traitement du bibliothécaire-adjoint . . . . . 6,900 »
				Traitement de l'attaché à la bibliothèque . . . . . 6,800 »
				Indemnité de résidence du bibliothécaire-adjoint et de l'attaché à la bibliothèque . . . . . 960 »
				TOTAL . . . . . fr. 27,900 »
				ART. 10. — 1° Le subside annuel à l'Institut international de Statistique, fixé depuis 1914 à 3,000 francs, a été porté à 5,000 francs.
				Augmentation . . . . . fr. 2,000 »
				2° Frais prévus par l'article 27 de la loi du 28 juillet 1921. L'exécution de cette loi rentrant dans les attributions du service de la statistique générale, les frais qui en résultent doivent être mis à charge d'un article du budget de ce service. Jusqu'en 1924, ils ont été liquidés sur l'article 16 du budget. (Affaires prov. et comm.)
				Augmentation . . . . . 3 000 »
				3° Une somme de 2,000 francs paraît suffisante pour payer, en 1925, les abonnements, souscriptions, imprimés et reliures du service de la statistique générale. La somme prévue de ce chef pour 1924 s'élevait à 3,340 francs.
				Diminution . . . . . 1,340 »
				L'augmentation du crédit est donc de . . . . . fr. 3,660 »
27,200	27,000	200	»	ART. 11. — 1° Les prix des livres et des publications, de même que le coût des reliures, subissant pour le moment une forte majoration, il est nécessaire de prévoir pour ces deux objets, respectivement 3,300 et 3,500 francs. Les crédits alloués pour 1924 s'élevaient à 2,500 francs pour le premier et à 3,000 francs pour le deuxième.
46,160	42,500	5,660	»	Augmentation : 800 + 500 = fr. 1,300 »
11,000	6,500	4,500	»	2° L'agent chargé des travaux manuels de la bibliothèque (classement, estampillage, mise en rayons, conservation des ouvrages, etc.) a été payé jusqu'ici sur les crédits du recensement de la population. Il a paru plus régulier d'imputer ces dépenses sur le budget ordinaire de la bibliothèque à partir de 1925. Les travaux dont il s'agit sont rémunérés à raison de 15 francs par journée de travail.
84,360	76,000	8,560	»	Augmentation . . . . . 3,200 »
AUGMENTATION . . fr.		8,360		Augmentation totale . . . . . fr. 4,500 »

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																							
<b>CHAPITRE IV.</b>																																									
<b>AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.</b>																																									
12	»	Traitements d'activité et de disponibilité des gouverneurs, des membres députations permanentes, des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement; indemnité familiale des gouverneurs, des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement; indemnité de résidence des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement :																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES</th> <th style="width: 30%;">DÉPENSE TOTALE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>9 gouverneurs . . . . . fr.</td> <td style="text-align: right;">270,000</td> </tr> <tr> <td>54 députés permanents . . . . .</td> <td style="text-align: right;">453,600</td> </tr> <tr> <td>9 greffiers provinciaux . . . . .</td> <td style="text-align: right;">167,000</td> </tr> <tr> <td>5 commissaires d'arrondissement de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td style="text-align: right;">88,000</td> </tr> <tr> <td>14 commissaires d'arrondissement de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td style="text-align: right;">220,000</td> </tr> <tr> <td>15 commissaires d'arrondissement de 3<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td style="text-align: right;">204,000</td> </tr> <tr> <td>106</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frais de route des députés permanents ne résidant pas au chef-lieu . . . . .</td> <td style="text-align: right;">21,600</td> </tr> <tr> <td>Traitements de disponibilité . . . . .</td> <td style="text-align: right;">15,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnité familiale . . . . .</td> <td style="text-align: right;">50,800</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL . . . . . fr.</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1,510,000</b></td> </tr> </tbody> </table>			GRADES	DÉPENSE TOTALE	9 gouverneurs . . . . . fr.	270,000	54 députés permanents . . . . .	453,600	9 greffiers provinciaux . . . . .	167,000	5 commissaires d'arrondissement de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	88,000	14 commissaires d'arrondissement de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	220,000	15 commissaires d'arrondissement de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	204,000	106		Frais de route des députés permanents ne résidant pas au chef-lieu . . . . .	21,600	Traitements de disponibilité . . . . .	15,000	Indemnité familiale . . . . .	50,800	Indemnité de résidence . . . . .	20,000	<b>TOTAL . . . . . fr.</b>	<b>1,510,000</b>													
GRADES	DÉPENSE TOTALE																																								
9 gouverneurs . . . . . fr.	270,000																																								
54 députés permanents . . . . .	453,600																																								
9 greffiers provinciaux . . . . .	167,000																																								
5 commissaires d'arrondissement de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	88,000																																								
14 commissaires d'arrondissement de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	220,000																																								
15 commissaires d'arrondissement de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	204,000																																								
106																																									
Frais de route des députés permanents ne résidant pas au chef-lieu . . . . .	21,600																																								
Traitements de disponibilité . . . . .	15,000																																								
Indemnité familiale . . . . .	50,800																																								
Indemnité de résidence . . . . .	20,000																																								
<b>TOTAL . . . . . fr.</b>	<b>1,510,000</b>																																								
13	»	Traitements d'activité et de disponibilité des employés et gens de service des gouvernements provinciaux et des commissariats d'arrondissement; indemnités de résidence et familiale. Frais de dernière maladie et de funérailles; secours :																																							
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="width: 60%;">Province d'Anvers . . . . .</td> <td style="width: 10%;">traitements . . . fr.</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">455,000</td> </tr> <tr> <td>— de Brabant . . . . .</td> <td>id. . . . .</td> <td style="text-align: right;">603,000</td> </tr> <tr> <td>— de la Flandre occidentale . . . . .</td> <td>id. . . . .</td> <td style="text-align: right;">530,000</td> </tr> <tr> <td>— de la Flandre orientale . . . . .</td> <td>id. . . . .</td> <td style="text-align: right;">554,600</td> </tr> <tr> <td>— de Hainaut . . . . .</td> <td>id. . . . .</td> <td style="text-align: right;">606,000</td> </tr> <tr> <td>— de Liège . . . . .</td> <td>id. . . . .</td> <td style="text-align: right;">564,000</td> </tr> <tr> <td>— de Limbourg . . . . .</td> <td>id. . . . .</td> <td style="text-align: right;">281,000</td> </tr> <tr> <td>— de Luxembourg . . . . .</td> <td>id. . . . .</td> <td style="text-align: right;">368,000</td> </tr> <tr> <td>— de Namur . . . . .</td> <td>id. . . . .</td> <td style="text-align: right;">427,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: right;">285,800</td> </tr> <tr> <td>— familiale . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: right;">235,400</td> </tr> <tr> <td>Frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: right;">20,000</td> </tr> <tr> <td>Secours . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: right;">5,000</td> </tr> </tbody> </table>			Province d'Anvers . . . . .	traitements . . . fr.	455,000	— de Brabant . . . . .	id. . . . .	603,000	— de la Flandre occidentale . . . . .	id. . . . .	530,000	— de la Flandre orientale . . . . .	id. . . . .	554,600	— de Hainaut . . . . .	id. . . . .	606,000	— de Liège . . . . .	id. . . . .	564,000	— de Limbourg . . . . .	id. . . . .	281,000	— de Luxembourg . . . . .	id. . . . .	368,000	— de Namur . . . . .	id. . . . .	427,000	Indemnité de résidence . . . . .		285,800	— familiale . . . . .		235,400	Frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .		20,000	Secours . . . . .		5,000
Province d'Anvers . . . . .	traitements . . . fr.	455,000																																							
— de Brabant . . . . .	id. . . . .	603,000																																							
— de la Flandre occidentale . . . . .	id. . . . .	530,000																																							
— de la Flandre orientale . . . . .	id. . . . .	554,600																																							
— de Hainaut . . . . .	id. . . . .	606,000																																							
— de Liège . . . . .	id. . . . .	564,000																																							
— de Limbourg . . . . .	id. . . . .	281,000																																							
— de Luxembourg . . . . .	id. . . . .	368,000																																							
— de Namur . . . . .	id. . . . .	427,000																																							
Indemnité de résidence . . . . .		285,800																																							
— familiale . . . . .		235,400																																							
Frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .		20,000																																							
Secours . . . . .		5,000																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">GRADES.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS.</th> <th style="width: 30%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>17 directeurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">12,000 à 14,900</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">} Y compris quatre augmentations biennales de fin de carrière.</td> </tr> <tr> <td>64 chefs de division . . . . .</td> <td style="text-align: center;">10,000 à 13,900</td> </tr> <tr> <td>129 chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">8,000 à 11,500</td> </tr> <tr> <td>552 { sous-chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">6,500 à 9,500</td> </tr> <tr> <td>          { commis-rédacteurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">4,100 à 6,100</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">} Idem.</td> </tr> <tr> <td>          { commis d'ordre et dactylographes . . . . .</td> <td style="text-align: center;">3,700 à 7,900</td> </tr> <tr> <td>56 { huissiers, huissiers-concierges et messagers . . . . .</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 6,200</td> </tr> <tr> <td>          { garçons de bureau, hommes de peine, etc. . . . .</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 5,200</td> </tr> <tr> <td>17 nettoyeuses . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 1,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4 concierges . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 2,975</td> <td></td> </tr> <tr> <td>659</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.		17 directeurs . . . . .	12,000 à 14,900	} Y compris quatre augmentations biennales de fin de carrière.	64 chefs de division . . . . .	10,000 à 13,900	129 chefs de bureau . . . . .	8,000 à 11,500	552 { sous-chefs de bureau . . . . .	6,500 à 9,500	{ commis-rédacteurs . . . . .	4,100 à 6,100	} Idem.	{ commis d'ordre et dactylographes . . . . .	3,700 à 7,900	56 { huissiers, huissiers-concierges et messagers . . . . .	3,200 à 6,200	{ garçons de bureau, hommes de peine, etc. . . . .	3,200 à 5,200	17 nettoyeuses . . . . .	1,200 à 1,400		4 concierges . . . . .	1,200 à 2,975		659											
GRADES.	TRAITEMENTS.																																								
17 directeurs . . . . .	12,000 à 14,900	} Y compris quatre augmentations biennales de fin de carrière.																																							
64 chefs de division . . . . .	10,000 à 13,900																																								
129 chefs de bureau . . . . .	8,000 à 11,500																																								
552 { sous-chefs de bureau . . . . .	6,500 à 9,500																																								
{ commis-rédacteurs . . . . .	4,100 à 6,100	} Idem.																																							
{ commis d'ordre et dactylographes . . . . .	3,700 à 7,900																																								
56 { huissiers, huissiers-concierges et messagers . . . . .	3,200 à 6,200																																								
{ garçons de bureau, hommes de peine, etc. . . . .	3,200 à 5,200																																								
17 nettoyeuses . . . . .	1,200 à 1,400																																								
4 concierges . . . . .	1,200 à 2,975																																								
659																																									
A REPORTER . . . . . fr.																																									

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,510,000	929,500	580,500	»	<p>ART. 12. — Majoration justifiée par :</p> <p>a) l'incorporation des traitements d'activité et de disponibilité ainsi que des indemnités de résidence et familiale des commissaires d'arrondissement, inscrits anciennement à l'article 13 du Budget et s'élevant, pour 1924, à 562,800 francs;</p> <p>b) le jeu normal des augmentations des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement;</p> <p>c) des charges de famille nouvelles;</p> <p>d) l'inscription d'une somme de 13.000 francs à prévoir pour les traitements de disponibilité.</p> <p>L'incorporation à l'article 12 des traitements et indemnités des commissaires d'arrondissement, est la conséquence de l'arrêté royal du 7 mars 1924, qui a rattaché au cadre du personnel des Gouvernements provinciaux celui des commissariats d'arrondissement.</p> <p style="text-align: center;">* * *</p> <p>Le Département croit de son devoir, dans l'intérêt même du Trésor, de demander la suppression des littéras pour les articles 12, 13 et 13, quitte à subdiviser le montant des crédits aux développements.</p> <p>Cette modification ne peut avoir aucune conséquence quant à l'utilisation des crédits, les traitements et les indemnités étant assujettis à des règles fixes qui doivent être suivies, quelle que soit la disposition du Budget.</p> <p>Il est à noter que la réduction du nombre des ordonnances, rendue possible par la suppression des littéras des articles relatifs aux traitements et aux indemnités, satisfait, dans une certaine mesure, au vœu de la Commission technique pour l'étude des services administratifs de voir réduire au strict minimum le nombre des états de traitement.</p> <p>ART. 13. — Transfert de l'article 13 des traitements et indemnités des employés des Commissaires d'arrondissement.</p> <p>Voir la note justificative de l'article 12.</p>
4,934,800	4,082,000	852,800	»	
6,444,800	5,014,500	1,433,300	»	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.																		
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																			
6,444,800	5,011,500	1,433,300	»																			
806,000	701,000	105,000	»	<p>Art. 14. — Augmentation justifiée par la majoration du coût de la vie et particulièrement du prix du charbon.</p> <p>En 1924, les coefficients d'augmentation des crédits inscrits aux différents littéras étaient, comparativement à 1914 :</p> <table> <tr><td>Anvers . . . . .</td><td>361 %</td></tr> <tr><td>Brabant . . . . .</td><td>258 —</td></tr> <tr><td>Flandre occidentale . . . . .</td><td>296 —</td></tr> <tr><td>Flandre orientale . . . . .</td><td>276 —</td></tr> <tr><td>Hainaut . . . . .</td><td>258 —</td></tr> <tr><td>Liège . . . . .</td><td>285 —</td></tr> <tr><td>Limbourg . . . . .</td><td>264 —</td></tr> <tr><td>Luxembourg . . . . .</td><td>264 —</td></tr> <tr><td>Namur . . . . .</td><td>271 —</td></tr> </table> <p>En présence de la situation économique actuelle, ces coefficients d'augmentation sont devenus insuffisants.</p>	Anvers . . . . .	361 %	Brabant . . . . .	258 —	Flandre occidentale . . . . .	296 —	Flandre orientale . . . . .	276 —	Hainaut . . . . .	258 —	Liège . . . . .	285 —	Limbourg . . . . .	264 —	Luxembourg . . . . .	264 —	Namur . . . . .	271 —
Anvers . . . . .	361 %																					
Brabant . . . . .	258 —																					
Flandre occidentale . . . . .	296 —																					
Flandre orientale . . . . .	276 —																					
Hainaut . . . . .	258 —																					
Liège . . . . .	285 —																					
Limbourg . . . . .	264 —																					
Luxembourg . . . . .	264 —																					
Namur . . . . .	271 —																					
180,000	1,550,100	»	1,370,100	<p>Art. 15. — I. Diminution résultant du rattachement aux articles 12 et 15 des crédits relatifs aux traitements et indemnités des commissaires d'arrondissement et de leurs employés . . . . . fr. 1,415,600</p> <p>II. Augmentation des frais de bureau . . . . . 45,500</p> <p>1° de la mise à la charge de cet article des redevances relatives aux abonnements téléphoniques des commissariats d'arrondissements;</p> <p>2° de la majoration des prix des loyers, du chauffage, des impressions, etc.</p>																		
125,000	125,000	»	»	<p>Art. 16. — La rubrique « <i>Abonnement téléphonique des commissariats d'arrondissement</i> » passe à l'article 13, celle relative aux « <i>Frais des publications prescrites par la loi du 28 juillet 1921, etc.</i> » est rattachée à l'article 10.</p> <p>Le crédit de 125,000 francs doit, néanmoins, être maintenu.</p>																		
750,000	750,000	»	»	<p>La réduction qui aurait pu résulter du transfert ci-dessus est absorbée par l'accroissement de dépenses dérivant de la majoration des tarifs des chemins de fer.</p>																		
8,305,800	8,137,600	1,538,500	1,370,100																			
AUGMENTATION . . fr.		168,200																				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>AFFAIRES ÉLECTORALES.</b>		
18	»	Indemnités de déplacement dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral, calculées à raison de 12 francs par jour lorsque le juge se transporte à 5 kilomètres ou plus du chef-lieu de son ressort . . . . .
19	»	Frais d'impression et de publication de la liste des recours électoraux par les commissaires d'arrondissement en exécution de l'article 94 du Code électoral. Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des Affaires électorales ( <i>y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire</i> ) . . . . .
	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . . fr. 200,000 »
20	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . . 185,000 »
	c.	Frais d'instances électorales mis à charge de l'État ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . . 15,000 »
24	»	Remboursement au Département des Chemins de fer des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>MILICE.</b>		
22	»	Juridictions contentieuses en matière de milice. Indemnités aux membres, aux médecins et au personnel subalterne. Transport des miliciens appelés devant ces juridictions. Traductions. Frais divers. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .
23	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice. Matériel indispensable aux opérations. Achat et reliure d'ouvrages. Dépenses diverses ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.		

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000 »	30,000 »	»	10,000 »	ART. 18. — Une somme de 20,000 francs paraît devoir suffire en 1925.
17,000 »	7,000 »	10,000 »	»	ART. 19. — Il sera nécessaire, à l'occasion des élections législatives et provinciales de 1925, de faire réimprimer les instructions aux présidents des bureaux électoraux. Il y a lieu de prévoir également la dépense qui sera occasionnée par la publication des résultats des élections législatives de 1925.
400,000 »	10,000 »	390,000 »	»	ART. 20. — Le paiement des jetons de présence et des indemnités de déplacement aux membres des bureaux électoraux, à l'occasion des élections législatives qui auront lieu en 1925, entraînera une dépense de 200,000 francs environ. Il sera nécessaire, en outre, après les élections législatives et provinciales de 1925, de reconstituer la réserve de papier électoral, ce qui, dans les conditions actuelles du marché, entraînera une dépense qui peut être évaluée à 200,000 francs environ.
800,000 »	5,000 »	795,000 »	»	ART. 21. — Les frais de transport gratuit des électeurs, à l'occasion des élections législatives et provinciales de 1925, ne seront vraisemblablement pas inférieurs à ceux occasionnés par les élections de même nature qui ont eu lieu en 1924 et qui se sont élevés à la somme de 800,000 francs.
1,237,000 »	52,000 »	1,195,000 »	10,000 »	
AUGMENTATION. . fr.		1,185,000 »		
150,000 »	150,000 »	»	»	
75,000 »	75,000 »	»	»	ART. 23. — Les mots « et à la rémunération » peuvent être supprimés, les opérations du service du paiement de la rémunération de milice étant terminées. Le crédit ne peut, toutefois, pas être diminué.
225,000 »	225,000 »	»	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.</b>		
24	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Frais d'expertise. Subvention à la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique pour la publication de son <i>Bulletin</i> . Indemnité au délégué près des corps de sapeurs-pompiers communaux armés; frais de route; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures.
<b>TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . . fr.</b>		
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>DÉCORATION CIVIQUE, MÉDAILLE DE LA REINE ÉLISABETH, MÉDAILLE DU ROI ALBERT ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.</b>		
25	»	Décoration civique : achat des insignes, impression et calligraphic des diplômes et frais de distribution . . . . .
26	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité . . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.</b>		
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>CROIX DE FER.</b>		
27	»	Secours aux veuves et descendants nécessiteux en ligne directe à la première génération de décorés de la Croix de fer, de blessés de Septembre, de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1830 . . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.</b>		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000	50,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
100,000	100,000	»	»	
500	500	»	»	
100,500	100,500	»	»	
20,800	20,800	»	»	
20,800	20,800	»	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																						
<b>CHAPITRE X.</b>																																								
<b>ADMINISTRATION DE L'HYGIÈNE.</b>																																								
28	a.	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'État. Service de désinfection du Gouvernement : personnel, traitements. Indemnités, secours. . . . . fr. 623,760 »																																						
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE actuel d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS annuels.</th> <th>DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>26</td> <td>8,000 à 17,000</td> <td>310,900</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,500</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>6,700</td> <td>6,700</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>3,700 à 7,500</td> <td>15,700</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>5,400 à 7,600</td> <td>11,400</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>3,600 à 6,000</td> <td>22,400</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>3,000 à 6,000</td> <td>61,200</td> </tr> <tr> <td>25</td> <td>3,600 à 7,000</td> <td>93,320</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>7,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>1,440</td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black;">78</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	26	8,000 à 17,000	310,900	1	5,500	5,500	1	6,700	6,700	4	3,700 à 7,500	15,700	2	5,400 à 7,600	11,400	5	3,600 à 6,000	22,400	11	3,000 à 6,000	61,200	25	3,600 à 7,000	93,320	2	»	7,200	1	»	1,440	78			
NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																						
26	8,000 à 17,000	310,900																																						
1	5,500	5,500																																						
1	6,700	6,700																																						
4	3,700 à 7,500	15,700																																						
2	5,400 à 7,600	11,400																																						
5	3,600 à 6,000	22,400																																						
11	3,000 à 6,000	61,200																																						
25	3,600 à 7,000	93,320																																						
2	»	7,200																																						
1	»	1,440																																						
78																																								
		Indemnité de résidence . . . . .		25,000																																				
		Indemnité familiale . . . . .		35,000																																				
		Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes . . . . .		50,000																																				
		<b>TOTAL . . . . fr.</b>		<b>623,760</b>																																				
	b.	Office vaccinogène de l'État : personnel, traitements. Indemnités, secours . . . . . 27,400 »																																						
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE actuel d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS annuels.</th> <th>DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,900</td> <td>5,900</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,600</td> <td>5,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,800</td> <td>3,800</td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black;">5</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	1	5,000	5,000	1	1,500	1,500	1	5,900	5,900	1	5,600	5,600	1	3,800	3,800	5																		
NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																						
1	5,000	5,000																																						
1	1,500	1,500																																						
1	5,900	5,900																																						
1	5,600	5,600																																						
1	3,800	3,800																																						
5																																								
		Indemnité de résidence . . . . .		2,000																																				
		Indemnité familiale . . . . .		1,800																																				
		Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes . . . . .		2,000																																				
		<b>TOTAL . . . . fr.</b>		<b>27,400</b>																																				
29		I. Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'État. Service de désinfection du Gouvernement :																																						
		a) Frais de route et de séjour . . . . . fr.	314,500	»																																				
		b) Travaux effectués et relatifs à ces services . . . . .	45,000	»																																				
		II. Office vaccinogène de l'État :																																						
		c) Frais de route et de séjour . . . . .	500	»																																				
		d) Travaux effectués et relatifs à cet Office. . . . .	42,000	»																																				
30	a.	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'État. Service de désinfection du Gouvernement : frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons et de désinfection . . . . . fr. 313,000 »																																						
	b.	Office vaccinogène de l'État : frais de bureau et de matériel . . . . . 80,000 »																																						
		<b>A REPORTER . . . . fr.</b>																																						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
651,160	629,360	21,800	»	Art. 28. — La majoration de crédit est justifiée par le jeu normal des augmentations de traitements et l'extension d'une unité du cadre des inspecteurs, nécessitée par l'organisation de la surveillance du commerce des stupéfiants.
372,000	572,000	»	»	
395,000	395,000	»	»	
1,418,160	1,596,360	21,800	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																								
		REPORT. . . . fr.																																																								
31	a.	Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; impressions et dépenses diverses . . . . . fr. 63,000 »																																																								
	b.	Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration de l'hygiène : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour, impressions et dépenses diverses . . . . . 237,000 »																																																								
		Service sanitaire des ports de mer et des frontières: personnel, traitements. Indemnités. Secours																																																								
32		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE actuel d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS annuels.</th> <th>DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">13,000</td> <td style="text-align: right;">13,000</td> </tr> <tr> <td>Médecins . . . . .</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">8,000 à 15,000</td> <td style="text-align: right;">29,600</td> </tr> <tr> <td>Sous-chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">8,000 à 12,000</td> <td style="text-align: right;">37,500</td> </tr> <tr> <td>Commis . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,100</td> <td style="text-align: right;">6,100</td> </tr> <tr> <td>Surveillants des navires . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">3,600 à 7,000</td> <td style="text-align: right;">29,500</td> </tr> <tr> <td>Mécaniciens et machinistes . . . . .</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">3,600 à 8,000</td> <td style="text-align: right;">25,100</td> </tr> <tr> <td>Patrons et matelots . . . . .</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">3,600 à 6,900</td> <td style="text-align: right;">42,350</td> </tr> <tr> <td>Chauffeurs et ouvriers . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">3,300 à 5,100</td> <td style="text-align: right;">21,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>32</b></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Indemnité de résidence . . . . .</td> <td style="text-align: right;">15,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>— familiale . . . . .</td> <td style="text-align: right;">24,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes . . . . .</td> <td style="text-align: right;">20,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL . . . . fr.</b></td> <td style="text-align: right;"><b>261,850</b></td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	Inspecteur . . . . .	1	13,000	13,000	Médecins . . . . .	4	8,000 à 15,000	29,600	Sous-chefs de bureau . . . . .	4	8,000 à 12,000	37,500	Commis . . . . .	1	6,100	6,100	Surveillants des navires . . . . .	5	3,600 à 7,000	29,500	Mécaniciens et machinistes . . . . .	4	3,600 à 8,000	25,100	Patrons et matelots . . . . .	8	3,600 à 6,900	42,350	Chauffeurs et ouvriers . . . . .	5	3,300 à 5,100	21,500		<b>32</b>					Indemnité de résidence . . . . .	15,000			— familiale . . . . .	24,000			Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes . . . . .	20,400			<b>TOTAL . . . . fr.</b>	<b>261,850</b>
	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																																							
Inspecteur . . . . .	1	13,000	13,000																																																							
Médecins . . . . .	4	8,000 à 15,000	29,600																																																							
Sous-chefs de bureau . . . . .	4	8,000 à 12,000	37,500																																																							
Commis . . . . .	1	6,100	6,100																																																							
Surveillants des navires . . . . .	5	3,600 à 7,000	29,500																																																							
Mécaniciens et machinistes . . . . .	4	3,600 à 8,000	25,100																																																							
Patrons et matelots . . . . .	8	3,600 à 6,900	42,350																																																							
Chauffeurs et ouvriers . . . . .	5	3,300 à 5,100	21,500																																																							
	<b>32</b>																																																									
		Indemnité de résidence . . . . .	15,000																																																							
		— familiale . . . . .	24,000																																																							
		Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes . . . . .	20,400																																																							
		<b>TOTAL . . . . fr.</b>	<b>261,850</b>																																																							
33	a.	Service sanitaire des ports de mer et des frontières : frais de bureau et de matériel, impressions, indemnités d'habillement et dépenses diverses . . . . . fr. 158,000 »																																																								
	b.	Frais de route et de séjour . . . . . 16,000 »																																																								
	c.	Travaux effectués et relatifs à ce service . . . . . 50,000 »																																																								
34	a.	Prophylaxie des maladies contagieuses. Délivrance gratuite de sérum. Subsidés et dépenses diverses . . . . . fr. 400,000 »																																																								
	b.	Impressions et dépenses diverses . . . . . 100,000 »																																																								
35	a.	Subsidés aux écoles d'accouchement. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes . . . . . fr. 50,000 »																																																								
	b.	Subsidés aux écoles d'infirmiers et d'infirmières. — Subsidés aux élèves nécessiteux en vue de leur permettre de continuer leurs études . . . . . 60,000 »																																																								
	c.	Vulgarisation de l'hygiène : conférences et dépenses diverses. Publications relatives aux sciences médicales : subsidés; souscriptions . . . . . 50,000 »																																																								
36	a.	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Missions . . . . . fr. 20,000 »																																																								
	b.	Mesures de propagande contre l'alcoolisme : subsidés et dépenses diverses . . . . . 40,000 »																																																								
	c.	Subside à la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Belgique . . . . . 3,000 »																																																								
37		Office international d'hygiène publique : part d'intervention de la Belgique . . . . .																																																								
		<b>A REPORTER . . . . fr.</b>																																																								

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,418,160	1,396,360	21,800	»	
500,000	290,000	10,000	»	ART. 51. — L'augmentation du litt. a se justifie par la nécessité de traduire en langue flamande les rapports du Conseil supérieur d'hygiène publique et d'en assurer l'impression.
261,850	261,850	»	»	
204,000	204,000	»	»	
500,000	500,000	»	»	
140,000	240,000	»	100,000	ART. 55. — Cette diminution se justifie par la suppression du litt. d ( <i>Subsides destinés à favoriser l'établissement de maternités par les communes, etc.</i> ), qui est reporté au chapitre XI, article 48 (Budget de l'hygiène sociale de l'Enfance).
65,000	65,000	»	»	
15,625	15,625	»	»	
<b>2,902,635</b>	<b>2,970,835</b>	<b>31,800</b>	<b>100,000</b>	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,902,655	2,970,835	31,800	100,000	
434,000	434,000	»	»	
201,000	201,000	»	»	
178,500	178,500	»	»	
3,716,155	3,784,335	31,800	100,000	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>												
		REPORT. . . . fr.												
		Inspection des travaux d'hygiène : personnel, traitements, indemnités, secours . . . . .												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE actuel d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="text-align: center;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">8,000 à 17,000</td> <td style="text-align: center;">46,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3,700 à 7,300</td> <td style="text-align: center;">12,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	4	8,000 à 17,000	46,500	2	3,700 à 7,300	12,500	6		
NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.												
4	8,000 à 17,000	46,500												
2	3,700 à 7,300	12,500												
6														
41		Inspecteurs principaux et inspecteurs (dont 1 en disponibilité) . . . . .												
		Commis techniques . . . . .												
		Indemnité de résidence. . . . .												
		Indemnité familiale. . . . .												
		Augmentations de traitements, nominations, promotions, secours, indemnités . . . . .												
		TOTAL. . . . fr. 72,000												
42	a	Inspection des travaux d'hygiène : frais de route et de séjour. . . . . fr. 45,000 »												
	b	Inspection des travaux d'hygiène : travaux effectués et relatifs à l'inspection. . . . . 4,000 »												
43		Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel. Frais d'études et d'expériences. Frais de participation aux expositions et aux congrès. Impressions et dépenses diverses. . . . .												
44		Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . . .												
45		Académie royale de médecine . . . . .												
46		Frais résultant de l'emploi d'automobiles par les services provinciaux ressortissant à l'Administration de l'hygiène . . . . .												
47		Mesures de prophylaxie de la tuberculose; subsides; dépenses diverses . . . . .												
		<small>Provisoirement et en égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 30,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées aux directeurs, gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'administration de l'hygiène.</small>												
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.												
		<b>CHAPITRE XI.</b>												
		<b>HYGIÈNE SOCIALE DE L'ENFANCE.</b>												
		Mesures à prendre pour la protection de la première enfance. — Subsides et dépenses diverses :												
48	a.	Subsides à l'OEuvre nationale de l'enfance en vue de l'organisation de conférences sur l'hygiène infantile dans les localités où il ne fonctionne pas de consultation de nourrissons. . . . . fr. 45,000 »												
	b.	Subsides destinés à favoriser l'établissement de maternités par les communes ou par des associations intercommunales et le fonctionnement d'asiles maternels et de crèches de jour et de nuit. . . . . 100,000 »												
49		Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène de l'enfance. Missions . . . . .												
		A REPORTER. . . . . fr.												

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,716,155	3,784,355	31,800	100,000	
72,000	70,400	1,600	»	ART. 41. — Cette majoration se justifie par le jeu normal des augmentations de traitement.
49,000	49,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
5,000,000	5,000,000	»	»	
120,000	100,000	20,000	»	ART. 45. — Cette augmentation est justifiée par la revision du barème des frais de séjour des membres de l'Académie royale de médecine qui a été mis en concordance avec le barème en vigueur pour les autres académies.
150,000	100,000	50,000	»	ART. 46. — L'augmentation se justifie par l'extension donnée au Service gouvernemental de désinfection. Ce service est composé de camionnettes automobiles permettant le transport rapide du matériel de désinfection dans les localités où naissent des foyers d'épidémies.
7,000,000	7,000,000	»	»	
16,117,155	16,113,735	103,400	100,000	
AUGMENTATION. . fr.		3,400		
145,000	45,000	100,000	»	ART. 48. — L'augmentation résulte du transfert du crédit figurant en 1924 au litt. d de l'article 53, et qu'il a paru plus logique de réunir aux dépenses groupées à l'article 48.
5,000	5,000	»	»	
150,000	50,000	100,000	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr
50	»	Association internationale pour la Protection de l'enfance. Part d'intervention de la Belgique.	
51	»	Frais résultant de l'application des articles 12 et 13 de la loi du 5 septembre 1919 instituant l'OEuvre nationale de l'enfance (surveillance des enfants placés en garde ou en nourrice) . . . . .	
52	»	Indemnité du secrétaire général de l'OEuvre nationale de l'enfance. Jetons de présence et frais de route et de séjour aux membres du Conseil supérieur des œuvres de l'enfance et aux membres des commissions spéciales . . . . .	
		Subsides à l'OEuvre nationale de l'enfance :	
		Consultations de nourrissons. . . . .	
53	a.	Gouttes de lait . . . . .	6,125,000 »
		Cantines maternelles . . . . .	
	b.	Cantines pour enfants débiles . . . . .	2,000,000 »
	c.	Colonies pour enfants débiles . . . . .	5,000,000 »
	d.	Frais d'administration . . . . .	875,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI . . . . .	fr
		<b>CHAPITRE XII.</b>	
		<b>DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.</b>	
54	»	Subsides aux sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau . . . . .	
55	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles . . . . .	
56	»	Rente annuelle accordée à la veuve d'un agent décédé dans l'exercice de ses fonctions. Pension viagère à un agent victime d'un accident du travail survenu dans l'exercice de ses fonctions.	
57	»	Frais d'entretien des tombes des non-combattants morts pour la Patrie. — Entretien de la flamme du Souvenir à la tombe du Soldat inconnu . . . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . .	fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	50,000	100,000	»	
3,000	15,000	»	12,000	Art. 50. — La charge temporaire de 12,000 francs inscrite au Budget de 1924 disparaît en 1925.
5,000	5,000	»	»	
15,000	15,000	»	»	
14,000,000	14,000,000	»	»	
14,173,000	14,085,000	100,000	12,000	
AUGMENTATION . fr.		88,000		
1,500	1,500	»	»	
106,000	106,000	»	»	
2,650	2,650	»	»	
10,000	10,000	»	»	Art. 57. — Le libellé du crédit a été complété pour permettre le paiement du prix du gaz qui alimentera la flamme permanente du luminaire à édifier sur la tombe du Soldat inconnu.
120,150	120,150	»	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
58	»	Recensement général de la population . . . . .
59	»	Subsides aux provinces et aux communes pour l'érection de monuments commémoratifs . .
60	»	Part éventuelle d'intervention de l'État dans l'augmentation du capital d'études de la Société nationale des distributions d'eau. (Troisième tranche) . . . . .
61	»	Service et organisation sanitaire résultant des événements de guerre. — Prophylaxie des maladies vénériennes; subsides; dépenses diverses . . . . . Provisoirement et eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 50.000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées aux directeurs, gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'administration de l'hygiène.
62	»	Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux projetés par l'Association provinciale et intercommunale des eaux de la province d'Anvers . . . . .
63	»	Subside à l'Union des villes et communes belges . . . . .
64	»	Croix des déportés : achat des insignes, diplômes et imprimés divers. Travaux de calligraphie et autres. Frais de distribution. ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .
(4)	»	Remboursement du solde de l'avance faite à la Commission d'achat du Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène par le Ministère de l'Industrie et du Travail. ( <i>Pour mémoire</i> ). . . . .
65	»	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère. ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .
(2)	»	Indemnité représentant le douzième du traitement augmenté des indemnités de résidence et familiale. ( <i>Pour mémoire</i> ). . . . .
(3)	»	Service du Gouvernement provisoire d'Eupen-Malmedy. ( <i>Pour mémoire</i> ). . . . .
66	»	Subsides et dépenses diverses pour études et travaux relatifs au cancer, à sa prophylaxie et à son traitement. . . . .
		<b>TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
				<p>ART. 58. — Cette diminution provient :</p> <p>1° Du licenciement d'une partie du personnel, qui sera rendu possible au début de 1925, par suite de l'état d'avancement des travaux. Une diminution de 85,000 francs peut donc être consentie sur le crédit de 255,000 francs alloué pour le personnel en 1924.</p> <p style="text-align: right;">Diminution. . . . fr. 85,000</p> <p>2° Du renvoi des machines électriques que le service du Recensement avait eu en location. Le paiement de cette location devant s'effectuer en dollars, une économie considérable a pu être réalisée ensuite de cette suppression.</p> <p style="text-align: right;">Diminution. . . . fr. 24,000</p> <p style="text-align: right;">Diminution totale. . . . fr. 109,000</p> <p><i>Impression du compte-rendu.</i> — Le crédit de 50,000 francs réservé en 1924 pour l'impression du compte-rendu ne pouvant être absorbé pour le 31 décembre prochain, une somme d'environ 50,000 francs fera retour au Trésor. Pour pouvoir terminer ce travail en 1925, il est nécessaire de prévoir un nouveau crédit de 50,000 francs.</p> <p style="text-align: center;"><i>Décomposition des dépenses :</i></p> <p>Personnel temporaire . . . . . fr. 150,000  Impression du compte-rendu . . . . . 50,000  Entretien et réparations des machines . . . . . 8,000  Matériel, fournitures diverses . . . . . 5,000</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . . fr. 211,000</p>
211,000	320,000	»	109,000	
50,000	50,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
2,500,000	2,500,000	»	»	
				<p>ART. 59. — Ce crédit doit être maintenu en 1925.</p> <p>ART. 60. — La Société nationale des distributions d'eau s'est vue dans l'obligation de porter son capital initial de 500,000 francs à 1,000,000 de francs. L'intervention de l'Etat dans l'augmentation est de 250,000 francs à liquider par tranches annuelles de 50,000 francs. La première tranche a été inscrite au Budget de 1925.</p> <p>ART. 61. — Ce crédit est la reproduction de celui qui figure aux dépenses exceptionnelles de 1924.</p> <p>Les nécessités présentes exigent le maintien de ce crédit.</p> <p>ART. 62. — Ce crédit est la reproduction de celui qui figure aux dépenses exceptionnelles de 1924. Il est vraisemblable que les travaux projetés ne pourront être entrepris qu'en 1925, et il est nécessaire de maintenir au Budget de cet exercice le crédit de 500,000 francs qui restera inemployé en 1924.</p> <p>ART. 65. — La Commission du Budget de 1925 a émis l'avis que ce crédit pouvait être maintenu, mais qu'il devait être réduit de 10,000 francs par année jusqu'à extinction.</p> <p>ART. 64. — Ce crédit doit être maintenu en 1925.</p> <p>(<sup>1</sup>) ART. 65 de 1924. — Cette dépense disparaît en 1925.</p> <p>ART. 65. — Voir note-annexe.</p> <p>(<sup>2</sup>) ART. 67 de 1924. — Cette dépense disparaît en 1925.</p> <p>(<sup>3</sup>) ART. 68 de 1924. — Cette dépense disparaît en 1925.</p> <p>Le rattachement définitif au Royaume des territoires rédimés devant se faire au plus tard pour le 1<sup>er</sup> janvier 1925, ce crédit ne se justifie plus.</p> <p>ART. 66. — Ce crédit est la reproduction de celui qui figure à l'article 69 des Dépenses exceptionnelles de 1924. Les nécessités actuelles exigent le maintien.</p>
500,000	500,000	»	»	
20,000	30,000	»	10,000	
100,000	100,000	»	»	
»	15,816	»	15,816	
1,226,101	1,226,101	»	»	
»	752,652	»	752,652	
»	1,277,200	»	1,277,200	
1,000,000	1,000,000	»	»	
5,457,101	7,601,769	»	2,164,668	
DIMINUTION . . fr		2,164,668		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	Pensions et secours . . . . .
III.	Statistique générale . . . . .
IV.	Affaires provinciales et communales . . . . .
V.	Affaires électorales. . . . .
VI.	Milice . . . . .
VII.	Corps de sapeurs-pompiers . . . . .
VIII.	Décoration civique, Médaille de la Reine Élisabeth, Médaille du Roi Albert et récompenses pécuniaires . . . . .
IX.	Croix de fer . . . . .
X.	Administration de l'hygiène . . . . .
XI.	Hygiène sociale de l'enfance. . . . .
XII.	Dépenses diverses et imprévues . . . . .
<b>TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.</b>	
<b>DEUXIÈME SECTION. -- DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
XIII.	Services divers . . . . .
<b>TOTAL du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène . . . . . fr.</b>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFERENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,737,062	1,741,727	»	4,665	
248,000	248,000	»	»	
84,560	76,000	8,560	»	
8,305,800	8,157,600	168,200	»	
1,237,000	52,000	1,185,000	»	
225,000	225,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
100,500	100,500	»	»	
20,800	20,800	»	»	
16,117,135	16,113,755	5,400	»	
14,175,000	14,085,000	88,000	»	
120,150	120,150	»	»	
42,418,807	40,970,512	1,452,960	4,665	
5,457,101	7,601,769	»	2,164,668	
47,855,908	48,572,281	1,452,960	2,169,333	
DIMINUTION . . fr.		716,373		

